



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Nécessaire revalorisation tarifaire des podo-orthésistes

Question écrite n° 4474

Texte de la question

M. Mickaël Bouloux interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la nécessaire revalorisation tarifaire des podo-orthésistes. La filière podo-orthésiste n'a pas connu de revalorisation de ses prestations depuis plus de 10 ans, alors que les podo-orthésistes sont les seuls professionnels de santé habilités à concevoir et à fabriquer des chaussures orthopédiques. Par ailleurs, ils répondent à une délégation de service public en raison de la compensation du handicap confiée à cette profession et de l'obligation de répondre au besoin d'intégration sociale des patients. La non-revalorisation des tarifs réglementés dans le secteur podo-orthésiste associée à un contexte d'augmentation des coûts du fait notamment de l'inflation et de la guerre en Ukraine a plusieurs conséquences néfastes pour la podo-orthèse : le recours de plus en plus fréquent à la sous-traitance à l'étranger, la hausse des liquidations, la perte de la qualité des prestations, la suppression de postes etc. Les premières victimes de cette filière de santé fragilisée sont les patients et les patientes. Il demande à M. le ministre de la santé et de la prévention quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement afin de revaloriser les tarifs réglementés fixés par l'État pour les prestations podo-orthésistes ?

Données clés

Auteur : [M. Mickaël Bouloux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4474

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 décembre 2022](#), page 6624

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)